

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

Commune de Rosières

DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 juillet 2023

Délibération n°5

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	18	19

Date de la convocation : 28 juin 2023	L'an deux mille vingt trois, et le quatre juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER
--	--

**Présents :** Tous les membres en exercice sauf Valérie MALEYSSON ayant donné procuration à Roselyne BONHOMME

Madame Améline PICHON est nommée secrétaire de séance.

**Objet de la délibération : DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 212-10 du code de l'Education autorisant la dissolution de la caisse des écoles lorsqu'elle n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant plus de trois années

Madame le Maire rappelle que la Loi autorise la dissolution des Caisses des Ecoles « lorsque celles-ci n'ont procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans ».

Considérant que depuis plus de 3 ans, la commune ne vote pas de budget annexe « Caisse des Ecoles », les dépenses concernées ont donc été prises en charge par le budget général, avec des comptes analytiques spécifiques pour retracer les dépenses exclusivement affectées à l'école publique.

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la dissolution de la Caisse des Ecoles de Rosières.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la dissolution de la Caisse des Ecoles
- DIT que le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.**

**Les signatures sont au registre.**

**Pour copie conforme,**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le .....  
.....  
du .....

Fanny SABATIER  
Maire

